

Réunion établissements de santé – COVID 19
27/03 11h30

Présents ARS

JJM
BP
EM

Point épidémiologique

Décédés hôpital 58 (7%)

Hospitalisations en cours 581 (65%)

Dont hospitalisations réanimatoires 183 (31%)

Alerte sur la progression du nombre de cas : + 25 % de patients COVID en réanimation depuis le début de la semaine.

Soins critiques

Travail très important réalisé par les équipes hospitalières et ARS sur les soins critiques

- Recensement et glissement des respirateurs, consolidation des équipes et renforts
- Importance de répondre aux sollicitations ARS : le pilotage par l'ARS et par les cellules de coordination le requiert

Ex de Perpignan : mobilisation réserve sanitaires, soutien cellule des coordinations, PUPH du CHU en contact et renfort, soutien en matériel et notamment respirateurs

Importance également ++ de renseigner SI VIC et ORU

Autorisations exceptionnelles

Possible jusqu'au 14 avril : mais dans le cadre d'une réponse territoriale articulée autour de l'ES de 1er ou 2e ligne. Sollicitation des cellules de coordination pour avis.

Lancement du SI renfort

Déployé à partir de lundi. Urbanisé de tous les établissements de santé, MS plus groupement titulaire d'autorisation EML. Ces structures vont recevoir un mail leur demandant de confirmer leur adhésion et renseigner les champs manquants.

Plateforme SHA

Pour contribuer à sécuriser l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique et produits ou services sanitaires, le ministère de l'Économie et des Finances a soutenu la mise en place d'une plateforme en B2B permettant de mettre en relation les fabricants et les clients de gels hydro-alcooliques.

Cette plate-forme permet aussi de favoriser la rencontre entre les fabricants de gel hydro-alcoolique et les fournisseurs de matières premières ou encore avec des réseaux de logistique et de distribution. A terme, la plateforme a vocation à proposer également la vente en ligne d'autres produits de santé.

L'adresse de la plateforme est la suivante : <https://stopcovid19.fr>

Echanges avec la déléguée régionale aux droits des femmes par rapport au plan d'actions à prévoir en période de confinement

Sur le champ d'intervention des ES : il convient de vérifier ++ le maintien d'un accès à l'IVG et à la médecine légale pour les constats suite aux violences

Doctrine EHPAD

Travaillée avec les Pr Blain et Rolland des CHU de Montpellier et Toulouse

Idée de départ : EHPAD univers clos, a fortiori avec restrictions de visite : donc contamination professionnelle et en particulier soignante

- Masques pour tous les soignants

- Tests autant que possible
- Limitations de l'extérieur et notamment médecin coordonnateur et / ou rotation des médecins traitants
- Recommandations sur l'organisation à l'intérieur de l'EHPAD
- Plateforme de ressources / équipe de test
- question des hospitalisations de résidents : elles ne peuvent être ni systématiques ni exclues par principe. Décision partagée entre le médecin coo / traitant et le médecin hospitalier. Privilégier les Hôpitaux de proximité, SSR etc.

Questions :

- Echanges sur le sujet du confinement : pas de confinement strict en l'absence de cas.
- Restriction sur les VSL : nombreuses difficultés exprimées. Privilégier quand c'est possible la sollicitation des proches, potentiellement plus aisée en période de confinement.
- Dotation des transporteurs sanitaires et notamment sur surblouse : tous les ES doivent-ils faire le réassort ? Clarifications attendues.
- Difficulté d'accès à des ambulances de transports covid sur certains territoires, notamment pour la filière d'aval SSR
- Difficulté d'accès aux équipements de protection individuelle.